



Ticket restaurant & travail

Par **MisiizDisiiz**, le 10/11/2009 à 12:44

Bonjour,

Sachant que mon lieu de travail est loin de mon domicile ai-je droit à des tickets restaurants ?
Et a quelle distance doit se trouver mon lieu de travail de mon domicile pour y avoir droit ?

Merci d'avance

Par **Patricia**, le 12/11/2009 à 23:12

Bonsoir,

Ce n'est pas la distance domicile/lieu de travail qui importe mais de savoir si vous faites la journée continue et si un restaurant d'entreprise est à votre disposition sur votre lieu de travail.

Si journée continue sans restauration sur place : OUI, l'employeur est tenu de vous délivrer des tickets restaurants ou chèque déjeuners, au prorata du nombre de jours mensuels travaillés.